

Concours Harley-Davidson 2026 HOG RIDE 365™ d'enregistrement des kilomètres auprès des concessionnaires

Règlement officiel

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU POUR GAGNER UN PRIX. IL S'AGIT D'UN CONCOURS AXÉ SUR LES COMPÉTENCES ET NON D'UN JEU DE HASARD. LES GAGNANTS SERONT CHOISIS EN FONCTION DES CRITÈRES ÉNONCÉS.

SEULS LES MEMBRES DU HARLEY OWNERS GROUP™ DU CANADA SONT INVITÉS À PARTICIPER.

LES PARTICIPANTS ACCORDENT AU PROMOTEUR LE DROIT D'UTILISER LE CONTENU COMMUNIQUÉ DANS LE CADRE DU CONCOURS.

LES RISQUES ASSOCIÉS AU CONCOURS SONT ASSUMÉS PAR LES PARTICIPANTS. LES PARTICIPANTS SONT INVITÉS À ÉVITER D'ENFREINDRE LA LOI ET DE PROVOQUER DES SITUATIONS DANGEREUSES EN PRENANT DES PHOTOS OU DANS LE CADRE DE LEUR PARTICIPATION À CE CONCOURS.

COMMANDITAIRE : Harley-Davidson Canada inc., (« commanditaire ») 675, promenade Cochrane, tour Est, 6e étage, Markham (Ontario) L3R 0B8

ADMISSIBILITÉ : Pour participer au concours Harley-Davidson 2026 HOG RIDE 365™ d'enregistrement des kilomètres auprès des concessionnaires (le « concours »), vous devez, au moment de votre inscription : (i) être un résident légal du Canada âgé de 19 ans ou plus, et (ii) être membre à part entière ou passager/associé du Harley Owners Group (« HOG »). Les employés du Commanditaire et ses concessionnaires et détaillants participants, sociétés affiliées, représentants commerciaux, distributeurs et agences de promotion et autres agences de vente, sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, agences de service, entrepreneurs indépendants participant à la promotion ainsi que la famille immédiate (parents, conjoints, y compris les conjoints de fait, frères, sœurs, enfants, grands-parents, petits-fils ou petites-filles, peu importe le lieu de résidence) et les membres du ménage de toutes les personnes susmentionnées ne sont PAS admissibles. Le présent concours est assujéti à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. En cas d'interdiction ou de restriction par la loi, l'offre sera nulle et non avenue.

PÉRIODE DE PARTICIPATION : Le concours se déroule du 1er janvier au 31 décembre 2026 (la « période du concours »). Les soumissions déposées après 23 h 59 heure normale du Centre (HNC) le 31 décembre 2026 ne sont pas admissibles.

COMMENT PARTICIPER : Si vous êtes un membre HOG canadien, vous pouvez participer au concours en vous connectant à votre compte HOG et en visitant le site https://members.harley-davidson.com/fr_CA/HOG/HDMN_Ride365 pendant la période du concours. Sur ce site, vous trouverez la rubrique « Enregistrement chez un concessionnaire » ou une rubrique portant un nom similaire sous laquelle vous pourrez soumettre une photo en suivant les instructions. *Veillez consulter les renseignements ci-dessous pour obtenir des directives additionnelles sur la façon de soumettre vos photos.*

Un seul compte par membre HOG peut être associé au concours. L'utilisation de dispositifs automatisés est interdite. Le Commanditaire se dégage de toute responsabilité à l'égard des soumissions perdues, tardives, endommagées, brouillées, incomplètes, altérées ou irrégulières ou mal acheminées de toute autre manière et à l'égard des soumissions n'ayant pas été reçues pour toute autre raison; de telles soumissions seront réputées inadmissibles et seront écartées à la discrétion du Commanditaire. Les renseignements que vous fournissez seront utilisés par le Commanditaire conformément à sa politique de confidentialité. Les soumissions deviendront la propriété du Commanditaire et ne seront pas retournées.

ENVOI DE PHOTO – EXIGENCES : Les exigences suivantes s'appliquent aux photos soumises par les membres HOG dans le cadre du présent concours :

- Chaque photo doit contenir les éléments suivants :
 - ✓ Votre moto Harley-Davidson® doit figurer sur chacune des photos. (Les motos Harley-Davidson louées chez EagleRider sont également acceptées.)
 - ✓ La couverture du Guide des avantages pour l'année en cours doit être clairement identifiable sur chaque photo. Rendez-vous sur le site HOG pour télécharger une version imprimable.

- ✓ Les photos doivent permettre de reconnaître clairement le concessionnaire H-D® autorisé au Canada. La liste complète des concessionnaires participants est disponible sur le site <https://www.harley-davidson.com/ca/fr/tools/find-a-dealer.html>.
- ✓ Vous, le participant, devez figurer dans au moins cinq (5) enregistrements chez des concessionnaires, avec au moins une (1) photo par enregistrement.
- ✓ Toutes les photos doivent être prises au cours de la période du concours. Les photos prises en dehors de la période du concours ne sont pas admissibles et de telles soumissions peuvent se solder par une disqualification, à l'entière discrétion du Commanditaire.
- ✓ Toutes les photos doivent être soumises en ligne sur le site https://members.harley-davidson.com/fr_CA/HOG/HDMN_Ride365 pendant la période du concours.
- ✓ Les formats d'image acceptés sont : **.jpg**, **.gif** et **.png**. La taille de chaque photo ne doit pas dépasser 5 Mo. Les images soumises doivent être nettes et les noms et insignes y apparaissant doivent être lisibles. Les photos floues, mal définies, illisibles ou méconnaissables ne se verront attribuer aucun point et ce à l'entière discrétion du Commanditaire.

Les photos soumises doivent être des créations originales des participants et être exemptes de matériel protégé par des droits d'auteur, des marques de commerce ou par des brevets ou encore de matériel ayant précédemment été publié. Les soumissions nécessitant une licence ou un droit d'utilisation d'un tiers seront réputées inadmissibles. Aucun nom ou logo d'une marque déposée ne peuvent apparaître sur les soumissions à l'exception de ceux du Commanditaire. Au besoin, les participants sont encouragés à utiliser leur barre d'outils pour brouiller les noms de marque, les logos ou les marques de commerce. Les soumissions ne doivent pas porter atteinte aux droits ou à la vie privée d'une quelconque personne, en vie ou décédée, ou autrement porter préjudice aux droits individuels, intellectuels ou de propriété d'un tiers quelconque. Les soumissions doivent être exemptes de matériel illégal ou faisant la promotion du racisme, de l'intolérance, de la violence ou de la discrimination. Les soumissions doivent être cohérentes avec la réputation commerciale du Commanditaire et convenir aux publics de tous âges. Les soumissions qui, à l'entière discrétion du

Commanditaire, contiennent des éléments vulgaires ou inacceptables seront disqualifiées. Les soumissions qui ne respectent pas les exigences énoncées ou celles (à l'entière discrétion du Commanditaire) qui sont techniquement conformes, mais jugées incompatibles avec l'intention et l'esprit du concours, seront réputées inadmissibles. En présentant leurs soumissions, les participants certifient (i) en être les propriétaires, (ii) être aptes et autorisés à les déposer et (iii) avoir reçu le consentement de toutes les personnes figurant sur les photos.

En s'inscrivant à cette activité, les participants s'engagent à exonérer de toute responsabilité le commanditaire, les concessionnaires et les détaillants participants, les sociétés affiliées, les représentants commerciaux, les distributeurs, les agences de promotion et tout autre fournisseur, ainsi que leurs sociétés mères, leurs sociétés affiliées, leurs filiales, leurs agences de service, leurs entrepreneurs indépendants ainsi que les dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants respectifs de l'ensemble des organisations impliquées dans ce concours. Cela inclut la couverture de l'ensemble des réclamations, des dommages, des dépenses, des coûts (y compris les honoraires raisonnables d'avocat) et toute responsabilité (y compris les règlements) découlant de la soumission du participant ou de tout renseignement fourni ou présenté au commanditaire par le participant.

PRIX : Conformément au présent règlement officiel, les prix suivants sont disponibles :

ÉTAPE	RÉCOMPENSES
5 enregistrements auprès de concessionnaires	Pièce de monnaie du défi d'enregistrement en concession HOG RIDE 365 + coupon de 10 \$ chez le concessionnaire
10 enregistrements auprès de concessionnaires	Pièce de monnaie du défi d'enregistrement en concession HOG RIDE 365 + coupon de 15 \$ chez le concessionnaire
15 enregistrements auprès de concessionnaires	Pièce de monnaie du défi d'enregistrement en concession HOG RIDE 365 + coupon de 20 \$ chez le concessionnaire
20 enregistrements auprès de concessionnaires Augmentation progressive par tranche	Pièce de monnaie du défi d'enregistrement en concession HOG RIDE 365 + coupon de 25 \$ chez le concessionnaire « » + augmentation progressive de 5 \$ par coupon en concession

Détails supplémentaires sur les prix. L'attribution d'un prix est sujette au respect de toutes les exigences stipulées dans le présent règlement officiel. Les taxes redevables sur les prix sont laissées à l'entière responsabilité des gagnants. Le prix et ses composantes ne sont pas transférables. Aucune substitution ou aucun montant en argent équivalent ne sera permis à moins que le Commanditaire n'en décide autrement. Le Commanditaire se réserve le droit de substituer un prix ou une composante de celui-ci par un autre élément ayant approximativement la même valeur au détail. Les prix comprennent uniquement les articles spécifiquement mentionnés dans le présent règlement. Aucun autre prix n'est disponible. Les prix peuvent être soumis à des conditions supplémentaires, par exemple une date d'expiration sur un coupon. Le gagnant assume l'ensemble des frais et des dépenses liés aux prix ou à la participation au concours n'étant pas explicitement spécifiés aux présentes et incluant, sans toutefois s'y limiter, la livraison, l'installation les frais d'activation de service, les taxes de vente et les autres dépenses engagées en acceptant le prix.

SÉLECTION DES GAGNANTS : Les photos soumises seront évaluées par les employés ou les représentants du Commanditaire afin de confirmer qu'elles représentent avec exactitude les catégories choisies par le participant et qu'elles sont conformes aux exigences afférentes.

À la fin de la période du concours, pour chaque membre HOG admissible ayant participé au concours, le commanditaire calculera le nombre d'enregistrements admissibles afin de déterminer, au besoin, l'étape franchie par le membre. Si le membre a respecté le présent règlement officiel et a atteint une étape donnée, le Commanditaire lui attribuera le prix correspondant à cette étape. Limite d'un (1) prix au maximum par gagnant. Les étapes commencent à partir de 5 enregistrements, comme indiqué dans la rubrique Prix. À titre d'exemple, un participant qui réalise 15 enregistrements chez des concessionnaires et qui respecte pleinement le présent règlement officiel se verra attribuer uniquement le prix prévu pour avoir réalisé 15 enregistrements chez des concessionnaires. Pour plus

de concision, le tableau sous la rubrique Prix présente le calcul incrémental pour un nombre d'enregistrements auprès des concessionnaires supérieur à 20. Si le participant effectue plusieurs enregistrements chez le même concessionnaire admissible, ceux-ci ne comptent que pour un seul enregistrement.

Les prix seront décernés aux gagnants par courriel au plus tard le 30 avril 2027 en utilisant les coordonnées figurant dans leur compte HOG. Il incombe à chaque participant de s'assurer que son adresse de courriel, son adresse postale et les autres renseignements fournis sont exacts et enregistrés dans les dossiers du Commanditaire au moyen de son compte HOG.

RENONCIATION AUX FINS DE PUBLICITÉ : Sauf lorsque la loi l'interdit, la participation fait office de consentement au fait que les noms, images, voix et renseignements biographiques comprenant, sans toutefois s'y limiter, les photos soumises dans le cadre du présent concours, peuvent être utilisés à des fins publicitaires et promotionnelles sans limitations et sans préavis, compensation ou consentement. Il est possible que les photos soient publiées en ligne et accessibles dans le monde entier.

RESPECT DES RÈGLEMENTS PAR LES PARTICIPANTS : En s'inscrivant, le participant indique avoir lu, accepté et s'être engagé à respecter ces règlements officiels et consent à ce que tout litige afférent au déroulement du concours, à l'interprétation et l'application des règles, à l'attribution des prix ou à toute autre question afférente soit présenté au Commanditaire qui prendra une décision finale et exécutoire.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉS : Par le fait de sa participation, le participant accepte de dégager de toute responsabilité les parties exonérées à l'égard de toute blessure, perte ou dommage à la personne, y compris la mort, ou à la propriété, en tout ou en partie, directement ou indirectement, découlant de l'acceptation ou de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix, de la participation à toute activité liée au concours ou de la participation au concours.

VEUILLEZ NOTER : LES RISQUES ASSOCIÉS AU CONCOURS SONT ASSUMÉS PAR LES PARTICIPANTS. LES PARTICIPANTS SONT INVITÉS À ÉVITER D'ENFREINDRE LA LOI ET DE PROVOQUER DES SITUATIONS DANGEREUSES EN PRENANT DES PHOTOS OU DANS LE CADRE DE LEUR PARTICIPATION À CE CONCOURS.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : Les parties exonérées ne sont pas responsables et chaque participant dégage celles-ci de toute responsabilité à l'égard des pertes, dommages, actions, demandes, responsabilités ou réclamations de quelque nature que ce soit découlant d'un prix ou d'une participation au présent concours ou en rapport avec ceux-ci. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, les parties exonérées ne seront pas responsables des possibles erreurs typographiques ou autres dans l'impression de cette offre, l'administration du concours, la sélection des participants, l'annonce des prix, y compris l'apparence erronée de qualifications pour tout prix, toute participation ou tout participant disqualifié pour toute raison mentionnée dans le présent règlement officiel, ou toute perte, tout dommage ou toute réclamation causés par les prix ou le concours. Le Commanditaire et les parties exonérées ne sont pas responsables des blessures ni des dommages aux ordinateurs ou aux autres pièces d'équipement de toute personne dans le cadre de la participation au concours ou du téléchargement de matériel relatif à celui-ci. Le Commanditaire et les autres parties exonérées ne reconnaissent aucune responsabilité à l'égard des défaillances ou de toute autre erreur ou transaction et connexion retardée relativement aux systèmes informatiques, au matériel informatique, au site Web du concours ou aux logiciels de natures techniques, humaines ou autres.

Le présent concours s'adresse au public canadien et doit être interprété et évalué dans le cadre des lois canadiennes (comme précisé plus en détail dans les présentes). Les concessionnaires n'étant pas établis au Canada sont priés de s'abstenir de participer au présent concours. **AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE DÉLIBÉRÉE DE TOUTE PERSONNE D'ENDOMMAGER UN SITE WEB OU DE NUIRE AU DÉROULEMENT NORMAL DU CONCOURS EST UNE TRANSGRESSION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET, LE CAS ÉCHÉANT, LE COMMANDITAIRE SE**

RÉSERVE LE DROIT DE POURSUIVRE LES AUTEURS EN UTILISANT L'ENSEMBLE DES MESURES PERMISES PAR LA LOI.

DIFFÉRENDS CONCERNANT L'IDENTITÉ DU PARTICIPANT : Les candidatures seront réputées avoir été déposées par les titulaires en règle des comptes HOG au moment de l'inscription et de la soumission. En cas de litige, il est possible qu'on demande au participant de fournir la preuve qu'il est bel et bien le titulaire du compte H.O.G. utilisé au moment de l'inscription.

CHANGEMENTS AUX CONCOURS, AUX RÈGLEMENTS, ETC. : Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier, d'annuler ou de suspendre le présent concours, ou de modifier le règlement officiel à tout moment, sans préavis individuel, si un facteur quelconque venait perturber l'administration, la sécurité ou le bon déroulement du concours tel que prévu par le présent règlement officiel. Si le Commanditaire choisit de mettre fin au concours, à son entière discrétion, il se réserve le droit, sans toutefois y être obligé, de désigner un gagnant parmi les candidatures admissibles ayant été reçues en date de la résiliation. Toutes les candidatures sont la propriété du Commanditaire et ne seront pas retournées.

LITIGES/CHOIX DU DROIT APPLICABLE : SAUF LORSQUE LA LOI L'INTERDIT, CHAQUE PARTICIPANT ACCEPTE QUE : (1) L'ENSEMBLE DES LITIGES, DES RÉCLAMATIONS ET DES CAUSES D'ACTION DÉCOULANT DU PRÉSENT CONCOURS OU ASSOCIÉS À CELUI-CI OU AUX PRIX ACCORDÉS EN VERTU DE CELUI-CI SERONT RÉGLÉS INDIVIDUELLEMENT ET EXCLUSIVEMENT PAR UN TRIBUNAL COMPÉTENT SITUÉ À TORONTO EN ONTARIO. (2) TOUTES LES RÉCLAMATIONS, TOUS LES JUGEMENTS ET TOUTES LES SENTENCES SERONT LIMITÉS AUX FRAIS RÉELS ENGAGÉS, MAIS EN AUCUN CAS AUX HONORAIRES DES AVOCATS; (3) AUCUNE RÉPARATION POUR DOMMAGE PUNITIF, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, INDIRECT OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LE MANQUE À GAGNER, NE PEUT ÊTRE ACCORDÉ (COLLECTIVEMENT, LES « DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS »); ET (4)

LE PARTICIPANT RENONCE EN VERTU DES PRÉSENTES À TOUT DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS ET À TOUT DROIT DE VOIR CES DOMMAGES MULTIPLIÉS OU AUGMENTÉS. LES LOIS DE L'ONTARIO, SANS RÉFÉRENCE AUX RÈGLES SUR LE CHOIX DU DROIT APPLICABLE, RÉGISSENT LE CONCOURS ET TOUS LES ASPECTS QUI S'Y RAPPORSENT. La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des dispositions du présent Règlement officiel ne saurait affecter la validité ou l'applicabilité d'une autre disposition. Si une disposition est jugée invalide ou inapplicable, les présentes règles officielles seront interprétées conformément à leurs conditions, comme si la disposition invalide ou inapplicable n'y figurait pas.

RÈGLEMENT : Le concours sera organisé conformément au présent règlement officiel, également disponible sur le site (https://members.harley-davidson.com/fr_CA/HOG/HDMN_Ride365), qui prévaut, régit et contrôle en cas de divergence avec les autres documents relatifs au concours.

CONFIDENTIALITÉ : Les renseignements personnels identifiables fournis par les participants dans le cadre du présent concours seront utilisés pour la gestion de celui-ci, pour la sélection des gagnants et pour honorer les engagements relatifs aux prix et seront utilisés conformément à la politique de confidentialité du Commanditaire pouvant être consultée à l'adresse <https://www.harley-davidson.com/ca/fr/footer/utility/privacy-policy.html>. À ce titre, chaque participant consent à ce que le Commanditaire, ses sociétés affiliées ou ses mandataires, utilisent ces renseignements personnels identifiables. Chaque participant reconnaît que le Commanditaire et ses sociétés affiliées ou mandataires peuvent promouvoir le concours sur les canaux HOG ou les sites connexes, qui peuvent être liés, directement ou indirectement, à un participant, comme le permet le présent règlement officiel.

LANGUE : En cas de divergence ou d'incohérence entre la version anglaise et la version française du présent règlement officiel, la version anglaise prévaudra, régira et aura préséance.

//Fin du règlement officiel/